

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 23 octobre 2023**

Convocation adressée le 17 octobre 2023
Compte rendu affiché le 30 octobre 2023
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 7

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois du mois d'octobre, à 10h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 17 octobre 2023 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(es) : Tristan DEBRAY ; Richard MARION ; Nathalie PERRIN-GILBERT, Luc SEGUIN

Absent(es) excusé(es) : Nadine GEORGEL ; Stéphanie LEGER ; Patrick ODIARD
Cédric VAN STYVENDAEL

Absent(es) : Samira BACHA HIMEUR ; Yves BEN ITAH ; Corinne SUBAI ; Florence VERNEY-CARRON

Procuration : Nadine GEORGEL à Richard MARION
Stéphanie LEGER à Nathalie PERRIN-GILBERT
Cédric VAN STYVENDAEL à Tristan DEBRAY

Secrétaire : Luc SEGUIN

2023_33

**Mise en place d'un dispositif de soutien aux étudiants
Attribution d'une subvention à l'association Nightline**

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

Lors du dernier conseil d'établissement, les représentants de l'association des étudiants du conservatoire de Lyon (AEC) ont fait part des difficultés que rencontraient de nombreux étudiants, à la fois sur les plans matériels et psychologiques.
Avec le soutien du conservatoire, l'AEC a diffusé avant l'été un questionnaire à destination de tous les étudiants sur le sujet de la santé et du bien-être.

Le questionnaire portait sur les points suivants :

- Aides sociales (logement, déplacements, alimentation...)
- Orientation professionnelle
- Etat de santé physique
- Le handicap
- Vie au conservatoire
- Etat de santé mentale en lien avec les études : troubles anxieux et dépressifs, stress (dépister, reconnaître les symptômes et leur gravité).

Ce questionnaire a été envoyé par le conservatoire aux étudiant-es majeurs dans les autres cycles, toutes spécialités confondus (Dans environ 500 élèves.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 069-256901398-20231023-2023_33-DE

Au vu des 87 réponses analysées, plusieurs points se dégagent :

- La méconnaissance des étudiant-es d'un certain nombre d'informations, dispositifs pédagogiques et personnes ressources au sein du conservatoire.
- L'expression de souffrances physiques et psychologiques
- Un fort besoin d'écoute
- Un besoin d'orientation professionnelle plus large : enseignement supérieur en France et à l'étranger, différents métiers de la musique ...
- Une forte demande d'orientation vers des professionnels de santé (kiné, ostéo, psys...)

Pour répondre à ces attentes, au-delà des ressources déjà existantes, un certain nombre d'actions sont prévues au cours de l'année 2023/2024 dont la mise à disposition d'un service d'écoute étudiant.es.

Il est proposé de faire appel à l'association Nightline France pour ce service. Créée en 2016, l'association dispose d'antennes en région. L'antenne lyonnaise s'est développée avec le soutien de l'Université de Lyon. Elle est principalement financée par l'ARS.

Nightline France est une association qui travaille sur la question de la santé mentale étudiante. Parmi ses actions, elle gère des services d'écoute et d'information faits par des étudiants, pour des étudiants. Elle réalise également des interventions de prévention dans les établissements partenaires, afin de sensibiliser à la santé mentale dans la population étudiante. Les services d'écoute de l'association sont tenus par un groupe de bénévoles ayant suivi une formation à l'écoute active. Il existe un service francophone et un service anglophone.

Une convention de partenariat entre l'association et le conservatoire a été rédigée. Ce partenariat est conclu pour une durée d'un an.

Pour soutenir Nightline France et participer à la réalisation de ses actions au bénéfice des étudiants, il est proposé d'attribuer une subvention à l'association, d'un montant de 750 €.

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ✓ autorise la présidente à signer la convention de partenariat avec l'association Nightline France ;
- ✓ décide d'attribuer à l'association Nightline France une subvention d'un montant de 750 € ;
- ✓ dit que les crédits nécessaires seront pris sur le budget 2023 au compte 65748.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,

Nathalie PERRIN-GILBERT